

Conseil d'Administration du 3 juillet 2009

Proposition de Procès-verbal

Ordre du jour :

- Délibération sur la Charte des associations,
 - Bilan du FSDIE,
 - Politique de la Vie Etudiante,
 - Avis sur un échange de parcelles avec LMCU pour la construction du parking P5
 - Politique de l'emploi contractuel,
 - Délibération sur une demande de subvention présentée par le CUEEP au FSE
 - Délibération sur la prorogation à la convention constitutive du GIP CNFM (Coordination nationale de la Formation en Microélectronique et Nanotechnologies,
 - Examen d'une motion concernant le décret n°2009-427 du 16 avril 2009,
 - Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Alain CAPPY, M. Francis GUILBERT, M. Jean D'ALMEIDA, M. Moussa NAIT ABDELAZIZ, M. Pierre LOUART,
- *Collège B* : M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- *Collège BIATOSS* : M. Claude VIEVILLE, Mme Catherine SION, M. Yves NOËL
- *Collège USAGERS* : M. Rabi SARIFI, M. Geoffrey BOSSU, M. Simon ENTE
- *Personnalités extérieures* : M. Bruno DESPREZ (Entreprise Florimond-Desprez), Mme Marie-José AYME (MEDEF), M. Didier LOUVET (CGT)

Etaient excusés (et Procurations) :

- *M. Jean-François PAUWELS* (procuration à Francis GUILBERT)
- *Mme Pauline LAFITTE* (procuration à Francis GUILBERT)
- *Mme Monique FOUILHOUX* (procuration à Yves NOEL)
- *M. Thierry LEPERS* (procuration à Marie-José AYME)
- *Melle Hélène DUCOURANT* (procuration à Rabi SARIFI)
- *M. Amaury LE BRETON* (Procuration à Simon ENTE)
- *M. Nicolas POSTEL* (procuration à Christophe VUYLSTEKER à compter de 18 h)

Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :

- *Représentant de l'Etat* : M. Didier DEROULLERS (RECTORAT – Division de l'enseignement supérieur)
- *Secrétaire Général* : M. Patrice SERNICLAY
- *Vice-président du Conseil d'Administration* : M. Francis MEILLIEZ,
Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : M. Salah MAOUCHE,
Vice-président Aménagement du Campus, Patrimoine et Développement Durable : M. François BUYLE-BODIN
Vice-présidente Vie Etudiante : Mme Sandrine ROUSSEAU,
Vice-Président Etudiants : M. Mamadou BARRY
- *Directeur du CUEEP* : M. Jean-Louis COGEZ
Directrice des Ressources Humaines : Mme Marie-Claude PARENT
Responsable des affaires juridiques : M. Xavier FURON,
Chargée des affaires statutaires et secrétaire de séance : Mme Christel VERRUE.

Le Président ouvre la séance à 14 h 15 par l'annonce de quelques modifications dans l'ordre des questions soumises à l'examen du conseil ; la Charte des Associations sera traitée en premier point de l'ordre du jour. Puis il accueille Monsieur Didier LOUVET, représentant la CGT au sein du collège des personnalités extérieures, et le remercie de sa participation au conseil d'administration de l'université Lille 1.

1) Délibération sur la Charte des associations

Le vice-président Etudiants, Mamadou BARRY, présente la charte des associations de l'université ainsi que les principes généraux qui président à sa création. Considérant que les associations étudiantes favorisent l'esprit d'ouverture des étudiants ainsi que la prise de conscience de la citoyenneté, l'université Lille 1 souhaite, par cette charte, valoriser la présence et le travail de ces associations. La charte doit en outre aider les associations à développer une gestion cohérente des projets et activités à destination des étudiants ; elle rassemble l'ensemble des règles de bonne conduite ainsi que les principes et procédures que doivent suivre les associations.

Le Président ouvre le débat.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) pense avoir lu qu'une association doit d'abord s'adresser à l'UFR pour toute demande ; il s'en étonne.

Mamadou BARRY précise qu'il s'agit de s'adresser à l'UFR pour obtenir un local.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) s'interroge sur la qualité des signataires de la charte ainsi que sur la continuité des engagements dans le temps lorsque les étudiants sont partis. Par ailleurs une précision lui semble nécessaire : réserverons-nous les moyens de l'université aux associations qui seront signataires de la charte ?

Mamadou BARRY répond que les signatures seront celles du responsable de l'association et des vice-présidents Etudiants et Vie Etudiante. La charte sera à renouveler chaque année. Par ailleurs, la possibilité de verser de l'argent à des associations qui n'auraient pas signé la charte n'a pas été exclue, mais elles y seront fortement incitées. Sandrine ROUSSEAU complète la réponse en précisant que le but de la charte est aussi d'amener les associations à se faire connaître de l'université. Les associations qui ne signeront pas la charte n'auront ni le « label Lille 1 », ni la domiciliation à Lille 1. Enfin il a été tenu compte de la possibilité de verser des moyens à des associations qui sont en phase d'incubation et n'ont pas encore signé la charte.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) souhaite présenter une contribution détaillée article par article au nom de SUD étudiant-e. S'il approuve la rédaction d'une charte des associations de l'Université Lille 1, il regrette que la majorité des associations n'ait pas été consultée. Il souligne notamment :

- que l'institution d'un président d'association n'est pas imposée par la loi de 1901 ;
- que la prohibition de certaines activités, notamment prosélytisme ou de propagande, peut se traduire en une forme de « répression de l'action syndicale » ;
- que toute connotation sexiste, homophobe ou raciste doit entraîner l'interdiction de toute activité de l'association sur l'Université et le retrait du local, si l'association en possède un ;
- que doit être interdite la promotion sur l'université d'établissements d'enseignement supérieur privés ;
- que la condition de reconnaissance par l'université d'adhésion au projet d'établissement doit être supprimée ; de même que celle de transmission d'un bilan financier contraire à l'autonomie de l'association ;
- que doivent être distinguées des autres associations les associations de filières, lesquelles devraient notamment s'engager à ne pas participer aux élections des conseils centraux afin d'échapper à toute emprise partisane.

Le Président rappelle les principes de fonctionnement du CA : lorsqu'un conseiller a des remarques aussi détaillées à faire sur un document qui lui est soumis, il doit les adresser avant la séance à la direction de l'université. Sandrine ROUSSEAU insiste sur le fait que la charte a été adoptée par la Commission Sociale d'Etablissement (CSE) et par le CEVU. Simon ENTE (SUD étudiant-e) affirme ne pas avoir été invité à la CSE.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) demande que la signature de la charte par l'association soit une condition stricte pour l'obtention de moyens de l'université.

Sandrine ROUSSEAU estime que ce souhait pose problème, pour les raisons qu'elle a déjà évoquées en particulier, mais aussi pour le financement d'associations extérieures (elle cite des associations de l'université Lille 3 qui participent à nos activités).

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) précise qu'il n'y a pas de droit sans devoir. Nous devons respecter un cadre de fonctionnement.

Pour Bruno DESPREZ, il faut distinguer les associations qui ont leur siège à l'université Lille 1 des autres. Il considère que la charte doit être signée obligatoirement par toute association ayant son adresse à Lille 1. Selon lui, il s'agit d'un problème de responsabilité de l'université.

Sandrine ROUSSEAU précise la philosophie adoptée : toute association qui se crée a droit à une subvention de 300 euros ainsi qu'à un accompagnement ; c'est cet accompagnement qui se conclue par une reconnaissance de l'association labellisée Lille 1 par l'université. Ce label est très utile vis à vis d'autres financeurs et d'autres partenaires institutionnels.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) apprécie la mention des valeurs de laïcité et de tolérance portée dans cette charte. Il relève la question de l'engagement et de la responsabilité de l'université dès lors qu'une association est domiciliée à Lille 1.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) émet trois suggestions :

- prévoir un délai de constitution d'une association avec obligation de signer la charte à l'issue de ce délai,
- dans le cadre d'une fédération des trois universités lilloises, intégrer de fait la participation des étudiants des trois universités,
- s'il existe un véritable problème de consultation de certains étudiants à l'élaboration, en CSE, de cette charte, un nouveau document peut être soumis au CA la semaine prochaine.

Sandrine ROUSSEAU rappelle que le texte actuel de la charte est issu d'une première proposition faite par des étudiants, dont Simon ENTE (SUD étudiant-e) faisait partie. Il a ensuite été soumis à l'approbation de la CSE et du CEVU.

Deux dispositions modificatives sont souhaitées par le conseil :

- S'agissant de l'article 3 « Domiciliation des associations à l'université », les associations reconnues pourront demander à être statutairement domiciliées à l'université Lille 1, sous réserve qu'elles aient signé la Charte des associations,
- S'agissant de l'article 2 – 1 « Reconnaissance des associations étudiantes par l'université : procédures », la référence au projet de l'établissement est supprimée du texte.

Le Président soumet la charte au vote du conseil :

Approuvée par 20 voix pour et 4 voix contre (délibération n° 2009-32).

2) Bilan du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

La vice-présidente chargée de la Vie Etudiante, Sandrine ROUSSEAU, présente le bilan chiffré des réalisations de l'année universitaire 2008-2009.

Le Président donne la parole aux conseillers.

Marie-José AYME demande quelles sont les causes de l'augmentation des demandes d'aides de la part des étudiants.

Sandrine ROUSSEAU répond que deux causes peuvent être relevées :

- les assistantes sociales ne filtrent plus les dossiers présentés en commission,
- les conséquences du passage au LMD (Licence, Master, Doctorat) se font sentir maintenant, car un étudiant peut passer de l'année L1 à l'année L2 grâce à « l'enjambement », c'est-à-dire avec un semestre de retard ; il est possible que cet étudiant passe en année L3 sans avoir rattrapé le semestre de retard ; dans ce cas, la réglementation des bourses sur critères sociaux considère qu'il s'agit d'un deuxième redoublement et l'étudiant concerné perd ses droits à bourse.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) se dit surpris que tous les projets étudiants soient financés.

Sandrine ROUSSEAU précise que quelques dossiers sont écartés en amont. Elle ajoute que, pour les 26 000 euros restant jusqu'à la fin de l'année 2009 pour les aides sociales, la priorité sera donnée aux étudiants qui n'obtiennent aucune aide d'urgence du CROUS.

Rabi SARIFI (UNEF & associations étudiantes) déplore que le budget de l'aide sociale aux étudiants soit si limité. Il pense qu'il faut envisager une augmentation de ce budget.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) suggère un transfert exceptionnel d'une partie des fonds réservés aux projets étudiants vers l'aide sociale.

Sandrine ROUSSEAU précise que, suite au vote des reports du budget correspondant, les 73 000 euros restants sur la partie « aide aux projets étudiants » vont être répartis et augmenter le budget de l'aide sociale aux étudiants. Elle rappelle que l'aide sociale n'est pas la vocation principale de l'université et évoque la mise en place, cette année, de permanences du Secours Populaire et l'accès aux Restaurants du Cœur maintenant ouverts aux étudiants.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) demande si des relais existent avec le Conseil Général du Nord ou la Région Nord Pas de Calais pour des actions spécifiques communes.

Sandrine ROUSSEAU indique que les deux conseils généraux, Nord et Pas de Calais, ont déjà répondu négativement à nos sollicitations. Elle envisage de poser à nouveau le problème.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) estime que la question de la définition des priorités se pose eu égard au montant de 16 000 euros alloués au Festival Mix'Cité.

Le Président rappelle que l'université avait décidé d'abonder le budget de la « vie étudiante » et que cette question relève de la logique des choix budgétaires.

Marie-José AYME s'étonne que la Région Nord Pas de Calais n'intervienne pas sur les aides aux étudiants. Elle se propose d'en parler lors des réunions auxquelles elle participe.

- Le Président soumet le bilan du FSDIE au vote du conseil :

Approuvé par 24 voix pour (délibération n° 2009-33).

- Le Président soumet les deux propositions suivantes au vote du conseil :

- la règle de répartition du budget FSDIE, adoptée le 28 novembre 2008, avec :
 - une part relevant de la politique sociale (30 %)
 - une part relevant de la politique d'aide aux associations (70 %),
- la règle de report des crédits non utilisés, le reliquat étant utilisé selon la règle de répartition 30 %-70 %.

Approuvées par 24 voix pour (délibération n° 2009-34).

3) Politique de la Vie Etudiante

La vice-présidente chargée de la Vie Etudiante, Sandrine ROUSSEAU, présente la politique de la vie étudiante à l'université Lille 1 en détaillant les points suivants :

- Handicap
- Vie sur le campus
- Santé
- Soutien des étudiants
- Égalité

En ce qui concerne le handicap, la vice-présidente insiste sur l'amélioration du repérage et de la qualité du suivi des étudiants handicapés, notamment par la création d'une banque de prêt de matériel, par l'investissement dans l'équipement de salles et surtout par l'accompagnement individualisé des étudiants en particulier au restaurant universitaire. L'équipe du « relais handicap » comprend maintenant 3 personnes ; une personne travaille en interuniversitaire pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants handicapés. Sandrine ROUSSEAU signale également l'organisation de « la journée handicap » qui se déroulera sur le campus le 5 novembre 2009.

Sandrine ROUSSEAU décrit ensuite les projets en matière de vie associative étudiante, notant une amélioration des conditions d'accueil et une aide au montage de projets et à la communication.

La Maison des Etudiants (MDE), en tant que structure autogérée pour un budget de 40 000 euros, se développe en lieu d'accueil et de vie : on notera une ouverture de 10 h à 20 h, une cafétéria, des services ainsi que de nombreuses activités régulières ou ponctuelles. La vice-présidente trace ensuite un rapide

bilan du Festival Mix'Cit  ; elle rappelle les op rations de soutien et d'aide aux  tudiants ; elle cite les projets en mati re de sant , notamment autour des probl mes de nutrition ainsi que pour la mise en place d'une cellule d' coute dans le cadre interuniversitaire.

Le Pr sident donne la parole   l'assemblée.

Marie-Jos  AYME f licite l' quipe pour le travail entrepris. Cependant elle s' l ve contre l'expression « partenariats avec des entreprises pour le non respect des 6 % » : selon elle, les entreprises qui ne versent pas sont celles qui n'en n'ont pas la possibilit .

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralit  & Engagement) rappelle que le CNRS lance chaque ann e une campagne « emploi-handicap » pour des postes r serv s aux personnes handicap es. Il s' tonne parall mement que l'universit  n'affiche pas de recrutement fl ch  pour les handicap s.

Le Secr taire G n ral r pond que l'universit  est soumise aux m mes obligations qu'une entreprise en mati re d'emplois de personnels en situation de handicap, mais il rel ve les difficult s de recrutement de personnels en situation de handicap.

J r me RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) s'interroge sur l' valuation des besoins pour la cr che. Par ailleurs, il appr cie, au nom de la CGT, la cr ation d'un p le de recensement des probl mes de harc lement sexuel.

Sandrine ROUSSEAU r pond que le nombre de 30 places demand es pour la cr che r sulte de deux enqu tes men es respectivement aupr s des personnels et des  tudiants.

Rabi SARIFI (UNEF & associations  tudiantes) souhaite rappeler qu'il avait  t  demand  de ne pas  taler le festival Mix'Cit  sur quatre jours. Par ailleurs, il d ploire l'arr t des animations du festival   minuit.

Sandrine ROUSSEAU observe que les deux derniers jours du festival, dont les activit s  taient organis es par les associations  tudiantes, se sont tr s bien pass s et qu'il n'y a eu aucun probl me relatif   l'arr t des soir es   minuit.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) consid re qu'un saut qualitatif a  t  fait depuis quelques ann es en ce qui concerne la vie  tudiante sur le campus et qu'il faut encourager cette  volution positive.

J r me RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) souhaite qu'une attention particuli re soit port e   l'utilisation des produits herbicides nocifs et polluants, dangereux pour la sant  des personnels qui utilisent ces produits. Par ailleurs, il s'interroge sur des rumeurs concernant l'externalisation  ventuelle du service des espaces verts.

Le Pr sident note cette intervention et se renseignera aupr s des services.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) tient   porter le fait suivant   l'attention de la direction de l'universit  : depuis de nombreux mois, un plot de b ton g ne la circulation des  tudiants handicap s sur le chemin menant   la station de m tro.

Sandrine ROUSSEAU exprime le souhait d' tre inform e rapidement de ce type de difficult .

Le Secr taire G n ral pr cise que, pour pallier les probl mes de ce type, il convient de les faire conna tre au secr tariat de Mme Marie-Christine ROUSSEL, responsable du Service Logistique – Assistance - Maintenance (SLAM) qui g re une plateforme num rique pour les interventions, baptis e ATLAS. L'externalisation des travaux des espaces verts n'est envisag e que dans la perspective de conforter les interventions du Service. Ce logiciel ATLAS est actuellement en phase d'exp rimentation : ce produit doit permettre aux responsables de composante, d' mettre une demande de travaux qui sera suivie, historis e, et fera l'objet d'une r ponse tr s rapide.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) relève l'inquiétude de certains étudiants concernant un abattage, qu'il dit massif, des arbres du campus. Il s'agit pour lui d'un patrimoine à préserver qui est utile à l'enseignement, en particulier en biologie.

François BUYLE-BODIN répond que, pour tout arbre abattu, un, deux ou trois autres arbres sont plantés dans des endroits définis avec les botanistes. Il souligne que différents objectifs sont à prendre en compte : il s'agit effectivement de préserver le patrimoine arboré dans le respect de la biodiversité mais aussi de l'amélioration de la qualité de vie sur le campus par le biais de divers aménagements.

4) Avis sur un échange de parcelles avec LMCU pour la construction du parking P5

Le Président donne la parole au vice-président chargé de l'aménagement du campus, du patrimoine et du développement durable, François BUYLE-BODIN.

Il rappelle que tous les grands parkings construits à l'extérieur du Boulevard Paul Langevin le sont sur des parcelles communautaires. Il propose que la partie concernée de la parcelle communautaire devienne propriété affectataire université en échange d'une autre parcelle universitaire et rappelle que cette proposition a été élaborée par la Commission d'Aménagement du Campus (CAC) qui s'est réunie le 1^{er} juillet 2009.

En effet, la réalisation du Grand Stade et des travaux liés à son accessibilité ont amené l'université à envisager différents échanges de parcelles, ou morceaux de parcelles, entre le domaine public d'Etat, affectataire enseignement supérieur, et le domaine public communautaire. Le principal échange concerne la parcelle d'Etat NV0003 et la parcelle communautaire NV0047 correspondant à l'actuel parking P5. Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) envisage de construire, sur NV0003, une voie d'accès au nord du Grand Stade, via le boulevard de Tournai et, à l'Est, deux parking silos A et B. Sur sa parcelle NV0047, LMCU réhabilite la partie nord-ouest du parking P5, à usage futur exclusif de l'IUT, la partie sud-est comprenant la première partie de la voie d'accès, avec, de part et d'autre, deux jardins fleuris, et un morceau du bâtiment B. Il est proposé que la partie ouest de la parcelle NV0047, limitée par la voie d'accès à l'Est, la bordure du parking IUT, au nord, et le boulevard Paul Langevin, au sud, revienne à l'Etat, affectataire enseignement supérieur. La partie « Est » de la parcelle reste communautaire. En échange, la parcelle NV0003 revient en quasi totalité à LMCU, à l'exception, au nord-est, d'un morceau triangulaire contre le boulevard de Tournai non impacté par le projet de parking, et, au nord-ouest, du petit morceau situé sur le futur parking IUT.

François BUYLE-BODIN précise que LMCU s'est engagé à ce que tous les espaces verts soient requalifiés en aménagements paysagers.

Le Président ouvre le débat.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) tient à faire part de ses inquiétudes :

- Selon lui, le vice-président aurait présenté une vision idyllique des modifications et conséquences qu'entraîne la construction du Grand Stade ; il estime que l'étude de 38 pages menée par la société ALGOE sur l'impact du Grand Stade sur le campus n'est pas sérieuse.
- Il souhaite s'assurer que l'échange de parcelles ne concerne que ce qui a été présenté lors de la présente séance du conseil d'administration, aucune autre parcelle ne devant être concernée.

François BUYLE-BODIN répond qu'objectivement, seules ces deux parcelles sont concernées, le reste relevant d'ajustements à la marge pour régularisation. Il ne déroge pas en cela au plan de régularisation du foncier présenté précédemment.

Après avoir rappelé les raisons de son opposition fondamentale au projet de Grand Stade, Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) demande si, pour avoir la possibilité de construire sur une parcelle de l'université, l'accord de l'université est, ou non, nécessaire.

François BUYLE-BODIN répond que c'est l'accord du Recteur qui est indispensable.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) observe que LMCU a besoin de certaines de nos parcelles pour construire les voies d'accessibilité au Grand Stade. Il rappelle que l'accessibilité au Grand Stade à travers le campus est une mauvaise chose ; il est persuadé qu'un contournement par le sud est nécessairement préférable. A sa connaissance et jusqu'à présent, LMCU ne s'est toujours pas engagée pour la protection du campus universitaire.

S'agissant de l'étude ALGOE, le Président s'accorde sur le fait qu'elle n'est pas complète et qu'elle s'en tient à un état des lieux sans recommandation précise. Le document qui sert toujours de base à nos discussions avec LMCU est celui qui a été élaboré en Commission Inter conseils d'Aménagement du Campus (CIAC). Pour l'instant, les discussions sont en cours. Il rappelle que le projet du Grand Stade relève d'une décision collective que nous devons respecter. Nous essayons, dans nos négociations, de minimiser les conséquences négatives et de préserver l'intégrité du campus.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) demande si les parkings prévus auront des étages et combien. Il s'interroge sur les possibilités concrètes d'interdire l'accès au parking « IUT » aux utilisateurs du Grand Stade lors des manifestations.

François BUYLE-BODIN précise que les niveaux des parkings correspondront à R+2, soit environ 10 m de haut, pour l'un des parkings, et R+2-1 pour l'autre. Le parking « Quatre Cantons » aura 4 niveaux.

Le Président souligne que l'université Lille 1 demande des engagements fermes de LMCU pour que les flux de voitures et de piétons soient encadrés les jours de manifestations.

François BUYLE-BODIN rappelle que l'intérieur de la cité scientifique sera sanctuarisé ; il y aura des contrôles humains d'accès au campus ainsi que des systèmes de badges. Ces aspects doivent être pris en charge par l'exploitant y compris la prise en charge de dégâts éventuels.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) redemande l'accès à l'ensemble des documents qui existent pour l'ensemble des élus des trois conseils. Il déplore de n'avoir pas vu, sur l'intranet des conseillers, ni les propositions de la CIAC qui viennent d'être citées, ni l'étude d'impact faite par la Société ALGOE.

François BUYLE-BODIN ne voit pas d'inconvénient à ce que les documents de la nouvelle Commission d'Aménagement du Campus (CAC) soient communiqués sur l'intranet des conseils.

Le Président indique que le problème n'est pas tant la question de l'arrivée des flux lors des manifestations que celle du départ des flux, ce dernier intervenant d'un seul coup ; ce point essentiel fait partie de nos négociations avec LMCU. Il note que LMCU est désormais prêt à tenir compte véritablement de l'université. Le Président fait en sorte que l'université puisse avoir une vision d'ensemble du projet le plus rapidement possible.

Rabi SARIFI (UNEF & associations étudiantes) demande si les étudiants devront payer l'entretien des parkings.

Le Président pense qu'il n'est pas envisageable que l'université soit gênée dans son fonctionnement ; il faut qu'il y ait suffisamment de parkings accessibles dans des conditions de gratuité totale pour les usagers du campus.

Geoffrey BOSSU (UNI) souligne les inquiétudes des étudiants sur leur sécurité les soirs de match.

Si nous devons avoir, en conseil d'administration, un débat sur le Grand Stade, le Président souhaiterait que le CA dispose de plus d'éléments concrets de discussion, par exemple sur les résidences universitaires exposées à des nuisances sonores, sur le fait que les enseignements et la recherche puissent fonctionner normalement, sur la sécurité des étudiants, etc.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) rappelle qu'il avait suggéré, il y a quelques temps, qu'une partie de l'exploitation du stationnement soit reversée à l'université.

Le Président répond que, l'université n'étant pas propriétaire, ceci lui paraît impossible. Le projet Grand Stade ayant été adopté, l'université ne peut que chercher à minimiser les inconvénients, à conserver l'intégrité du campus et à faire en sorte que les réalisations liées à ce projet soient bénéfiques à l'université : il cite en exemple l'aménagement du métro « Cité Scientifique ». Le Président préfère s'inscrire dans une négociation plus globale pour que LMCU accompagne l'université sur le projet de développement « Plan Campus » ou sur des opérations de mise en lien de la Haute Borne et du campus scientifique. En votant cet échange de parcelles, nous sommes gagnants et nous ne perdons pas notre pouvoir de négociation.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) considère qu'il faut obtenir de LMCU qu'il envoie des représentants pour une rencontre avec le conseil d'administration de Lille 1, avec la possibilité de prendre des engagements fermes car nous n'avons eu, jusqu'à présent, aucune garantie.

Le Président pense que LMCU ne peut présenter le projet global dans l'immédiat. Il rappelle les jeux subtils de négociations avec les collectivités territoriales qui nous accompagnent sur plusieurs projets, mais il faut également que l'apport de l'Etat soit suffisant.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souhaiterait savoir si nous avons l'assurance que les aménagements paysagers seront en phase avec la construction des parkings.

Le Président estime que certains aménagements de voirie sont absolument incontournables et que les aménagements paysagers sont proportionnellement moins coûteux. Mais, dans le contexte économique actuel, les incertitudes peuvent subsister quant aux engagements des collectivités territoriales pour ces financements en faveur de l'aménagement du campus.

A l'issue du débat, le Président sollicite l'avis du CA sur différents échanges de parcelles ou morceaux de parcelles entre le domaine public d'Etat, affectataire enseignement supérieur, et le domaine public communautaire pour cause de réalisation du Grand Stade et des travaux liés à son accessibilité. Le principal échange concerne la parcelle d'Etat NV0003 et la parcelle communautaire NV0047 correspondant à l'actuel parking P5.

Avis favorable par 16 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions (délibération n° 2009-35).

5) Politique de l'emploi contractuel

Dans un premier temps, le Président constate que l'université ne s'était pas dotée, jusqu'à ce jour, d'une politique de l'emploi contractuel ; les conséquences sont les suivantes :

- les phénomènes de précarité se développent,
- il existe des conditions d'embauche, ou de contrat, très différentes, tant du point de vue des rémunérations que de leur évolution.

Le Président souhaite engager une politique volontariste en faveur des personnels contractuels. A cet effet, il préconise le respect de deux principes :

- veiller à ne pas développer une fonction publique contractuelle interne à l'université, au détriment du fonctionnement normal des corps de fonctionnaires d'Etat,
- mettre en place une véritable politique d'accompagnement dès l'embauche et pendant l'emploi.

Le Comité Technique Paritaire (CTP) du 23 juin 2009 a rendu, à l'unanimité, un avis comportant deux demandes :

- le suivi de la mise en œuvre des principes :
→ un bilan sera donc fait devant le CTP comme devant les instances de l'université.
- s'agissant des propositions indiciaires faites par la direction,

→ le Président indique qu'il sera fait le maximum dans le cadre légal ainsi qu'en tenant compte des moyens de l'université.

Le Président donne la parole au Secrétaire Général afin qu'il commente le document fourni aux conseillers.

Ce dernier procède à un rappel de la réglementation contenue dans la loi du 11 janvier 1984 toujours en vigueur. La loi considère différemment les personnels de catégorie A d'une part pour lesquels il existe une quasi liberté de recrutement, et les personnels de catégories B & C qui ne peuvent être recrutés que pour des besoins occasionnels ou saisonniers, ou qui ne seraient pas assurés par des emplois permanents de la fonction publique.

Il indique que l'ambition de l'université est, en adoptant le respect des textes pour éviter la constitution d'un nouveau corps de contractuels permanents, de mettre un terme à la précarité des personnels sur contrat de catégorie B & C et de fixer des règles de gestion équitables et transparentes.

Il rappelle que l'université Lille 1 recense 134 agents non titulaires de catégories B & C, dont 85 ont une ancienneté supérieure à deux ans et 49 ont une ancienneté inférieure à deux ans.

La situation des agents non titulaires qui ont eu une présence continue à Lille 1 jusqu'à six ans d'ancienneté sera étudiée dans le cadre d'un droit moral à devenir un « permanent de l'université ». Il y aura une évaluation individuelle de chaque personnel concerné.

Les formulations de contrats seront uniformisées à l'occasion de leur renouvellement.

L'amélioration salariale passera par l'amélioration significative de la grille indiciaire de référence ; par ailleurs, chaque contrat individuel fera l'objet de la mention d'une prime de 100 euros maximum pour la catégorie C et de 200 euros maximum pour la catégorie B, avec modulation possible.

Enfin, il est primordial d'assurer la maîtrise des recrutements. Pour ce faire, il est prévu

- d'amener les personnels qui ont de l'ancienneté à un emploi permanent par l'accompagnement vers la formation et les concours.
- d'aider les agents ayant peu d'ancienneté à la construction d'un projet professionnel, en particulier par les préparations aux concours. Au sein du Service Formations de l'université, un personnel sera en charge de l'accompagnement personnalisé des contractuels.

Il s'agit par conséquent de faciliter la fin de contrat des personnels ayant moins de deux d'ancienneté globale à l'université Lille 1.

Une fonction « Recrutements » sera mise en place au sein du Pôle Ressources Humaines de l'université.

Le Président ouvre le débat.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) se réjouit de la mise en place de cette politique par rapport à des situations qu'il jugeait inacceptables. Il félicite par ailleurs les personnes qui ont travaillé sur l'élaboration du Bilan Social 2007, celui-ci ayant été très nettement amélioré par une véritable synthèse par rapport aux précédents. Il présente le document qu'il a mis à la disposition des conseillers avant l'ouverture de la séance, intitulé « Universités Précaires » : l'objectif de ce document est d'avoir une vue globale de l'emploi non titulaire sur les trois universités lilloises. Il invite les conseillers à lui faire part de tout commentaire ainsi qu'à se rendre sur le site <http://precaires.lille1.fr> pour y entendre des témoignages de personnels précaires.

Il formule une nouvelle fois la demande que les documents de travail mis à la disposition des membres du CTP soient également disponibles à l'ensemble des élus des trois conseils de l'université. Il demande également à disposer de comptes-rendus de CTP aussi détaillés que ceux qui sont rédigés pour chaque conseil d'administration afin de permettre à tout conseiller une information et une participation a minima.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) apprécie le travail réalisé mais souhaite mettre en garde sur les effets de seuil : il prend en exemple le cas d'un personnel contractuel ayant une ancienneté de 5 ans. Il se dit inquiet d'éventuels effets négatifs que pourrait induire cette stratégie si l'on n'y prend pas garde.

Yves NOEL (A & I - SNTPES UNSA EDUCATION) s'estime satisfait de la démarche adoptée. Il interroge cependant la direction de l'université sur le fait que les syndicats soient associés ou non aux recrutements.

Le Secrétaire Général précise que le futur bureau en charge des recrutements ne fera pas la sélection des candidats en fonction des profils. Cependant il faut une professionnalisation des recrutements ; nous voulons que les personnes pressenties pour obtenir un emploi entendent toutes les mêmes propos, qu'elles bénéficient d'un exposé clair des conditions de leur emploi à l'université.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) note que les laboratoires de recherche fonctionnent grâce à un certain nombre de personnels contractuels sur des missions de long terme. Il lui semble primordial que l'université se dote d'une politique claire sur ce sujet. Cependant, en ce qui concerne les Unités Mixtes de Recherche (UMR), il souhaiterait que des règles identiques s'appliquent tant pour les personnels contractuels du CNRS que pour les personnels contractuels de l'université. Si nous convergions vers un modèle commun, nous éviterions des tensions à l'intérieur des laboratoires. Il constate par ailleurs qu'il est difficile de stabiliser les « bonnes personnes » sur les « bons postes », alors même que ces personnes donnent entière satisfaction.

Catherine SION (SGEN-CFDT) regrette que nous ne disposions plus de « Plan Sapin » ou « Plan Anicet Le Pors », deux plans de titularisation ayant permis de stabiliser des personnels performants.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) demande qu'un document écrit soit établi sur la base de l'exposé du Secrétaire Général, notamment avec les références réglementaires, et soit remis aux futurs candidats au recrutement. Ce « guide » à l'usage du candidat à un poste serait présenté et diffusé aux conseils de laboratoires, conseils de composante et conseils centraux.

Le Secrétaire Général précise que le dispositif présenté concerne 134 personnels B & C ; cela tient compte des personnels de recherche qui étaient dans le dispositif université Lille 1 au moment de la comptabilisation. Toutefois il faudrait faire un travail très précis au cas par cas, laboratoire par laboratoire, pour savoir qui relève du CNRS et qui relève de l'université.

Didier LOUVET se félicite, au nom de la CGT, des bonnes intentions de l'université en vue de la réduction de la précarité et des revalorisations salariales. Il dénote néanmoins quelques problèmes et se demande pourquoi l'université n'a pas utilisé plus fréquemment la possibilité de recrutement sans concours en catégorie C, afin de stabiliser les personnels donnant satisfaction. Il fait part de ses inquiétudes au regard de la situation de nombreux personnels contractuels qui totalisent moins de deux ans d'ancienneté. Il demande quel accompagnement réel et efficace l'université compte mettre en place afin que ces personnels aient de véritables possibilités de garder leur emploi.

Si l'université met en place une politique comprenant des aspects sociaux, le Président remarque qu'elle ne peut le faire que sur son budget. Nous devons traiter spécifiquement les personnels contractuels ayant une ancienneté inférieure à deux ans. Mais nous sommes obligés de faire un choix budgétaire en faveur des personnels envers lesquels nous avons un engagement d'ordre éthique.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) considère que le projet est courageux et important. Il constate cependant que le dispositif ne prévoit aucune possibilité par rapport aux opportunités de développement.

Le Secrétaire Général répond qu'il ne faut pas se représenter la catégorie A comme un ensemble monolithique et homogène. Il précise en outre que la loi de 1984 permet de recruter un personnel de catégorie B & C en contrat à durée indéterminée lorsqu'il s'agit d'une tâche permanente qui nécessite un temps incomplet. Cependant il préconise d'éviter cette solution qui n'est pas sans risque pour l'avenir et d'utiliser plutôt l'embauche en catégorie A, possibilité ouverte en fonction des diplômes du candidat.

Didier DEROUILLERS, chef de la division de l'enseignement supérieur au Rectorat, rappelle que la délibération sera examinée par les services académiques dans le cadre de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 et le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 qui sont les textes de référence.

Le Secrétaire Général rappelle également que le Recteur a la responsabilité du contrôle de légalité sur les délibérations du conseil d'administration. Par conséquent, notre dispositif doit s'inscrire dans le cadre de l'article 951-2 du Code de l'Education qui reprend la loi citée précédemment.

Le Président soumet la politique de l'emploi contractuel au vote du conseil, en ces termes :

« Le conseil d'administration approuve la mise en œuvre par le Président d'une politique plus sociale et plus équitable en faveur des agents non titulaires.

Le conseil d'administration approuve la mise en place par le Président de dispositions assurant la maîtrise des recrutements et visant à ne pas constituer un nouveau vivier de personnels permanents sur ressources propres. »

Approuvée par 24 voix pour et une abstention (délibération 2009-36).

Simon ENTE (SUD étudiant-e) interroge la direction sur une estimation du coût du dispositif.

Le Secrétaire Général pense que nous aurons une augmentation relativement peu importante de la masse salariale, l'ensemble du dispositif devant s'équilibrer globalement. Il insiste sur la méthode employée qui consiste à faire passer les concours au fil des renouvellements de contrats et utiliser les supports vacants.

Didier LOUVET tient à expliquer son vote : il déclare que, malgré les louables intentions, pour faire moins de précarité pour certains, on génère plus de précarité pour d'autres.

6) Délibération sur une demande de subvention présentée par le CUEEP au Fond Social Européen (FSE)

Le Président invite le directeur du CUEEP, Jean-Louis COGEZ, à présenter ce point de l'ordre du jour. Ce dernier présente les ateliers de pédagogie personnalisée, dispositifs de formation se caractérisant par un mode pédagogique dit « de formation ouverte » privilégiant l'auto-formation tutorée. Le Conseil Régional participe et encourage ces opérations. Le Président donne la parole à l'assemblée.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souhaite savoir ce qu'il advient de cette opération en cas de non recette ; est-ce l'université qui se trouve contrainte d'abonder le plan financier de l'opération ?

Catherine SION, en tant que directrice du pôle Pilotage, précise que quatre lignes concernent le Conseil Régional. Pour certaines recettes, l'université a une quasi assurance qu'elles seront effectivement recouvrées, mais si l'ensemble des recettes n'étaient pas recouvrées, l'activité prévue serait réduite afin de diminuer la dépense.

Le Président soumet au vote du conseil :

- le projet Atelier de pédagogie personnalisé du CUEEP-Université Lille 1 (Villeneuve d'Ascq et versant Nord-Est),
- Le plan financier suivant :

Année	2009
Fonds social européen (FSE)	109 670 €
DRTEFP	74 448 €
Subvention Conseil régional animation	235 867 €
Subvention Conseil régional tutorat	44 667 €
Entreprise	18 000 €

Autofinancement recettes générées	153 513 €
Autre autofinancement	25 000 €
Total des ressources	661 165 €

- o La demande de subvention FSE pour un montant de **109 670 €**

Approuvés par 20 voix pour (délibération 2009-37).

7) Délibération sur la prorogation à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CNFM (Coordination nationale de la Formation en Microélectronique et Nanotechnologies)

Le Président invite Alain CAPPY, en tant que directeur de l'IEMN, à présenter l'objet de cette délibération. Ce dernier décrit rapidement le réseau national qui quadrille la France (12 pôles) dans le domaine de la microélectronique ; les 12 pôles travaillent ensemble grâce à une coordination nationale. Le problème est qu'il n'existe aucune ligne budgétaire au ministère permettant de financer ce type de réseau. Pour pallier cette difficulté, un GIP a été créé il y a huit ans. Les moyens communs de ce GIP sont mis à la disposition de tous les laboratoires et établissements travaillant sur la microélectronique au niveau régional : la mutualisation des équipements est une excellente solution.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) considère que ce type de structure est très intéressante et performante pour l'université dans la mesure où le ministère finance une partie des équipements mutualisés.

Après présentation par Alain CAPPY, le Président soumet au vote du conseil la prorogation de la convention constitutive du GIP CNFM sous la dénomination « Groupement pour la Coordination Nationale de la Formation en Microélectronique et Nanotechnologies ».

Approuvés par 20 voix pour (délibération 2009-38).

8) Délibération sur le projet de motion présentée par la liste « Ouverture & Indépendance » et la liste SNESUP-FSU/CGT-SUP

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) est invité, par le Président, à présenter la motion déposée au nom des élus des listes Ouverture & Indépendance et SNESUP-FSU/CGT-SUP et relative au décret n° 2009-427. Il précise que cette motion s'inscrit dans un souhait que le contrôle pédagogique sur les diplômes préparés par la FUPL, fédération universitaire polytechnique de Lille, soit réel. La dernière convention signée entre Lille 1 et cet établissement, qui date de 2000, ainsi que le dernier avenant, datant de 2004, restent, selon lui, assez flous. Il lui semble que la réalité du contrôle pédagogique exercé par l'université Lille 1 s'est petit à petit étioyée.

Le service juridique a rédigé une note, sur demande du Président, indiquant notamment que le décret institue une reconnaissance de niveau et non de grade et que cette reconnaissance ne constitue pas un droit à la poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur public français.

Le Président propose d'ouvrir le débat.

Geoffrey BOSSU (UNI) indique, au nom de sa liste, que les diplômés concernés sont uniquement profanes et que les autres pays européens ont accepté ces mêmes dispositions qui permettent, selon lui, de donner aux étudiants la liberté de choisir leur lieu d'enseignement. Il estime que ce décret relancerait la concurrence entre les établissements. Il votera contre cette motion.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) soutient la motion considérant qu'entre la poursuite d'études et la reconnaissance du diplôme, il n'y a que peu de différence. Il pense qu'un étudiant ayant obtenu une licence n'aura pas d'obstacle pour s'inscrire dans un master proposé par n'importe quel établissement. Il rappelle l'existence du PRES et déplore, dans ce cadre, l'attitude de « la Catho » qui, d'ores et déjà, propose un master enseignement à nos étudiants diplômés sortant d'une Licence délivrée par Lille 1, « en cassant les prix, 1250 euros au lieu de 3000 euros à l'année ».

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement), tout en exprimant son accord sur le principe, estime que la motion est mal rédigée ; il précise les contradictions qu'elle comporte.

Le Président souhaite réagir en rappelant que l'objet de l'accord est uniquement la reconnaissance mutuelle des diplômés. L'accord permet la poursuite des études ; la reconnaissance du diplôme n'est pas automatique, l'université en gardant la maîtrise. De plus, le Président souhaite que la motion soit distinguée de la question du conventionnement entre Lille 1 et « la Catho ». Il se dit très attaché à ce conventionnement. Quand des diplômés facultaires sont délivrés, c'est à l'université publique de vérifier que ces diplômés correspondent bien à la qualité qu'elle souhaite mettre en œuvre. Il demande le retrait du dernier paragraphe proposé dans la motion.

S'agissant de la « masterisation » de la formation des enseignants, le Président n'apprécie pas le fait que des masters enseignement soient effectivement ouverts ailleurs, alors que les établissements n'ont eu ni le temps, ni le cadrage permettant de préparer valablement ces nouveaux diplômés.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) estime que, dans l'enceinte du conseil d'administration du PRES, une motion pourrait être déposée au sujet de l'offre de la FUPL relative à la masterisation.

Le Président souhaite préciser deux points :

- la question des masters d'enseignement doit être traitée dans un prochain CEVU,
- la démarche sur la masterisation a été une démarche commune des 6 universités publiques ; la logique voudrait que, face à un problème qui affecte le fonctionnement de ces universités, une position commune soit portée au sein du PRES.

Bruno DESPREZ pense qu'avant de faire une motion, l'université Lille 1 devrait rencontrer « la Catho » et en discuter. Les implications dans les relations entre les établissements publics et privés sont nombreuses. Pourquoi ne pas exprimer des souhaits de collaborations positives au lieu d'afficher une motion ?

Pour le Président, il y a lieu de distinguer les problèmes :

- la réaction par rapport au décret « accord République Française/Saint Siège »
- la convention avec l'institut catholique (le Président rappelle à cette occasion que les étudiants de l'institut sont inscrits à l'université Lille 1)
- le problème de carte des formations universitaires à l'échelle régionale ainsi que les concurrences ou les coopérations que cela implique, dans le cadre du PRES.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) remarque que, en ce qui concerne les aspects financiers, le fait que les étudiants de l'institut catholique soit inscrits à Lille 1, n'est plus d'aucun poids depuis l'abandon du système San Remo. Ce seront désormais les étudiants qui passent l'examen à Lille 1 qui seront comptabilisés dans le nouveau système Sympa, ce qui n'est pas le cas des étudiants de l'institut catholique.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) fait deux propositions :

1. supprimer le dernier paragraphe de la motion, conformément au souhait du Président et d'autres conseillers,
2. prévoir une discussion en CEVU, puis en CA, sur le problème du conventionnement université Lille 1/institut catholique de Lille.

Le Président exprime son accord pour une motion sur un décret qui remet en cause le principe de laïcité. Il est également d'accord sur le fait de prévoir un débat, au CEVU puis au CA, sur la convention université Lille 1/Institut catholique, cette solution lui paraissant infiniment meilleure que celle du jury rectoral. Enfin le Président insiste sur la nécessité de discuter l'offre de master d'enseignement régionale.

Bruno DESPREZ se dit gêné par une motion dont l'expression est essentiellement négative et qui ne contient aucune proposition. C'est la raison pour laquelle il ne votera pas cette motion.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) soutient la motion, après suppression du dernier paragraphe. Il souhaite par ailleurs que soient organisés d'une part le débat, en CEVU et CA, sur la convention Lille 1/Institut catholique, d'autre part une discussion sur l'offre de master enseignement au sein du PRES.

La motion suivante est soumise par le Président au vote du conseil, après modifications :

Motion déposée par les élus des listes Ouverture & Indépendance et SNESUP-FSU/CGT-SUP :

Motion en réaction au Décret n° 2009-427 du 16 avril 2009 portant publication de l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur (ensemble un protocole additionnel d'application), signé à Paris le 18 décembre 2008

Le Conseil d'Administration de l'université Lille I constate que l'accord signé entre le gouvernement français et le Vatican, ainsi que le décret d'application, mettent fin au monopole de l'Etat sur l'attribution des grades universitaires et reconnaissent la validité des diplômes, aussi bien « canoniques » que « profanes », délivrés par les établissements catholiques d'enseignement supérieur.

Il considère cet accord comme totalement anti laïque, car il ne respecte pas l'indépendance de l'État par rapport aux religions et parce que les diplômes et titres universitaires attribués par les universités françaises n'ont pas à être reconnus par les instances hiérarchiques catholiques de France ou du Vatican !

Il dénonce le caractère antirépublicain de cet accord qui renie la loi de 1880 qui a instauré le monopole de l'Etat sur la collation des grades universitaires, le premier article de la loi de 1905, ainsi que l'avis du Conseil d'État de 1984 confirmant le principe du monopole.

En conséquence, le Conseil d'Administration de Lille 1 demande l'annulation pure et simple de l'accord Vatican/Kouchner ainsi que le retrait du décret 2009-427 et il soutient le recours déposé dans ce but devant le Conseil d'Etat.

Approuvée par 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions (délibération n° 2009-39).



La séance du conseil d'administration plénier est levée à 20 h.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET